

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE DE MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Il est à noter que le budget annexe de la Cuisine Centrale s'exécute pour la première fois en 2023, il s'agit donc d'un premier bilan financier.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	512 709.43€
Dépenses de fonctionnement	- 503 222.82€
Résultats de l'année 2023	9 486.61€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives au bâtiment de la Cuisine Centrale, à l'énergie, aux denrées alimentaires, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de barquettes jetables, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, à l'entretien du véhicule de livraison, à la maintenance et aux réparations de l'électroménager etc.

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **260 725.30€**. On observe un écart de 19 164,70€ par rapport à nos prévisions de **279 890€**.

L'on peut noter que 62% des dépenses de ce chapitre concernent l'achat de denrées alimentaires et 20% les fluides énergétiques. Le coût des denrées alimentaires s'est maintenu à niveau élevé en raison du contexte inflationniste mais n'a augmenté que de 4.49%. Pour rappel, en 2023, les dépenses sur ce même compte s'étaient élevées à 155 820.32€.

La facture électrique a, quant à elle, **augmenté de 30%** en passant de **38 961,53€** en 2022 à **50 417.23€** en 2023. La Cuisine Centrale est un important consommateur d'énergie, qui peut difficilement agir sur les volumes pour faire diminuer la facture.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **242 496,09€** pour l'année 2023 alors qu'elles avaient été provisionnées à 285 184€.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	279 890€	260 725.30€	-6.85%
012	Charges de personnel	285 184€	242 496.09€	-14.97%
023	Virement à la section d'investissement	46 250€	0€	-60,93%
65	Autres charges de gestion courante	10€	1.43€	-85.7%
Total des dépenses		611 334€	503 222.82€	-17.68%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles sont classées essentiellement en trois catégories selon leur origine :

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses
- Les dotations, subventions et participations
- Les autres produits de gestion courante

1) Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes liées aux facturations des familles pour la cantine scolaire, des prestataires gestionnaires de l'ALAE et de l'ALSH qui achètent des repas à la Cuisine Centrale, tout comme l'AFC, la Mairie de Paulhac et la Crèche. Le total de ces recettes s'est élevé à 332 819,49€ en 2023.

2) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les produits proviennent principalement :

- Du remboursement par l'ASP des repas à 1€ : **37 410€**
- Du remboursement par le CCAS du portage des repas pour les seniors : **32 477.47€**
- De la participation communale (subvention d'équilibre) : **110 000€**
-

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	CA 2023	Variation
70	Produits des services	360 200€	332 819.49€	-7.6%
74	Dotations et participations	251 134€	179 887.47€	-28.37%
75	Autres produits de gestion courante	0€	2.47€	
TOTAL		611 334€	512 709.43€	-16.3%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	0€
Dépenses d'investissement	- 13 831.20 €
Résultats de l'année 2023	- 13 831.20 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2024

- 13 831.20€

c) Solde des restes à réaliser : 0 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

En 2023, **13 831,20€** ont été dépensés en investissement pour :

- Acquisition d'un plafond isotherme au niveau de la chambre froide
- Remplacement du compresseur de la centrale positive
- Remplacement du groupe chambre froide négative

Les recettes d'investissement :

- Aucune recette n'a été perçue en 2023. Des demandes de subvention ont été réalisées pour ces investissements et seront intégrées en 2024 si elles sont notifiées.